

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 juin 2024

Délibération N° 24/06/2024 07

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'ECOLE LANGEVIN

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 18 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Pierre-Marie SOUILLARD
M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Dans le cadre de la transition énergétique et de la volonté de la commune de réduire son empreinte écologique tout en réalisant des économies d'énergie, il est proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal.

Cette initiative vise à exploiter le potentiel solaire des équipements publics, en particulier les écoles. Après une phase d'étude des potentiels réalisée sur 4 établissements (école Langevin, école/crèche Capucines, CAPS, espace Jean-Claude Desfachelle), c'est l'école LANGEVIN qui a été sélectionnée cette année.

Le projet vise à produire une énergie renouvelable en autoconsommation collective, inscrivant ainsi la volonté de la ville de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment suivant :

- Ecole primaire LANGEVIN (Rue des Cévennes) à Saint-Laurent-Blangy.

Les avantages escomptés de ce projet sont :

- Réduction des coûts énergétiques pour la commune. En produisant notre propre électricité, nous réduisons la facture énergétique des bâtiments communaux grâce à l'autoconsommation de l'énergie produite.

- Diminution des émissions de CO2. En utilisant une source d'énergie renouvelable, nous contribuons à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Sensibilisation de la population aux énergies renouvelables. Ce projet servira de vitrine pour les énergies renouvelables et encouragera les résidents de la commune à envisager des solutions similaires.

L'opération a été inscrite au BP 2024 à hauteur de 125 000 €.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant €HT	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant €HT
Etude panneaux photovoltaïques	5 950,00	CUA - 30%	37 340.62
Travaux d'installation des panneaux photovoltaïques	107 455,28	Ville fonds propres -	87 128.10
Mission de maîtrise d'œuvre	9 623,44	Autres -	
Contrôles techniques	1 440,00		
TOTAL DES DEPENSES	124 468,72	TOTAL DES RECETTES	124 468.72

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Langevin ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements pour cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et relatifs à ce projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/06/2024 et de la publication le 25 juin 2024.
Extrait certifié conforme à l'original.
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

